

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

24 septembre

2023

Les 170 sièges à renouveler (série 1)

DÉPARTEMENT OU COLLECTIVITÉ		NOMBRE DE SÉNATEURS	MODE DE SCRUTIN
37	Indre-et-Loire	3	Proportionnelle
38	Isère	5	Proportionnelle
39	Jura	2	Majoritaire
40	Landes	2	Majoritaire
41	Loir-et-Cher	2	Majoritaire
42	Loire	4	Proportionnelle
43	Haute-Loire	2	Majoritaire
44	Loire-Atlantique	5	Proportionnelle
45	Loiret	3	Proportionnelle
46	Lot	2	Majoritaire
47	Lot-et-Garonne	2	Majoritaire
48	Lozère	1	Majoritaire
49	Maine-et-Loire	4	Proportionnelle
50	Manche	3	Proportionnelle
51	Marne	3	Proportionnelle
52	Haute-Marne	2	Majoritaire
53	Mayenne	2	Majoritaire
54	Meurthe-et-Moselle	4	Proportionnelle
55	Meuse	2	Majoritaire
56	Morbihan	3	Proportionnelle
57	Moselle	5	Proportionnelle
58	Nièvre	2	Majoritaire
59	Nord	11	Proportionnelle
60	Oise	4	Proportionnelle
61	Orne	2	Majoritaire
62	Pas-de-Calais	7	Proportionnelle
63	Puy-de-Dôme	3	Proportionnelle
64	Pyrénées-Atlantiques	3	Proportionnelle
65	Hauts-Pyrénées	2	Majoritaire
66	Pyrénées-Orientales	2	Majoritaire
75	Paris	12	Proportionnelle
77	Seine-et-Marne	6	Proportionnelle
78	Yvelines	6	Proportionnelle
91	Essonne	5	Proportionnelle
92	Hauts-de-Seine	7	Proportionnelle
93	Seine-Saint-Denis	6	Proportionnelle
94	Val-de-Marne	6	Proportionnelle
95	Val-d'Oise	5	Proportionnelle
971	Guadeloupe	3	Proportionnelle
972	Martinique	2	Majoritaire
974	La Réunion	4	Proportionnelle
975	Saint-Pierre-et-Miquelon	1	Majoritaire
976	Mayotte	2	Majoritaire
988	Nouvelle-Calédonie	2	Majoritaire
Français établis hors de France		6	Proportionnelle
TOTAL Série 1		170	

Si le département compte un ou deux sénateurs, ceux-ci sont élus au **scrutin majoritaire à deux tours**. Ce mode de scrutin permet d'élire le ou les candidats qui ont obtenu le plus de voix.

Si le département compte trois sénateurs ou plus, ces derniers sont élus à la **représentation proportionnelle au scrutin de liste**. Dans ce cas, les listes comportent autant de noms que de sièges à pourvoir, plus deux. Ce mode de scrutin permet d'attribuer des sièges selon le nombre de voix obtenues.